



REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.D.C.)

Objet de la procédure :

Nettoyage de la pépinière d'entreprises et du centre d'essais du Nogaropôle

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

02 novembre 2017 à 12 Heures

au SYMA DU NOAGOPROLE

Pépinière d'entreprises

32110 CAUPENNE D'ARMAGNAC

(horaires d'ouverture au public : 9h-12h 14h-17h)

1 - Modalités de transmission des offres :

Les dossiers constitués par les candidats seront transmis sous pli cacheté. L'enveloppe devra mentionner l'adresse et l'objet de la consultation ainsi qu'il suit :

**SYMA DU NOGAROPOLE – Pépinière d'entreprises – 32110 CAUPENNE
D'ARMAGNAC**

et portant l'indication suivante : "Consultation pour le nettoyage de la pépinière d'entreprises du Nogaropôle"-"NE PAS OUVRIR "

Les plis contenant l'ensemble des documents énumérés à l'article 3 (documents relatifs à la candidature et documents relatifs à l'offre) devront être soit adressés par courrier avec accusé de réception ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaine de réception et de garantir la confidentialité des documents, soit remis contre récépissé, à l'adresse précitée, et reçus avant la date indiquée sur la page de garde du présent règlement.

Les plis parvenus au-delà du délai fixé ne seront pas acceptés.

Les offres ne peuvent pas être remises par voie électronique.

2 - Caractéristiques principales :

Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché n'est pas décomposé en lots.

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans non renouvelable.

Il est conseillé aux candidats de se rendre sur site pour visiter les bâtiments à entretenir en prenant rendez-vous avec l'agent du SYMA du NOGAROPOLE:

Mme FOS Florence / Tel : 05.62.69.36.05

3 - Contenu de la proposition : elle devra comporter les documents suivants :

documents relatifs à la candidature :

- Lettre de candidature (imprimé DC 1 ou équivalent)
- Déclaration du candidat (imprimé DC2 ou équivalent)
- les moyens humains et matériels du candidat

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques (co-traitant ou sous-traitant) sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat devra produire les mêmes documents concernant ces opérateurs économiques que ceux exigés ci-dessous (à l'exception de la lettre de candidature).

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ces opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat devra produire un engagement écrit de ces opérateurs économiques :

- pour le(s) co-traitant(s), dans la lettre de candidature et habilitation du mandataire
- pour les sous-traitants, imprimé DC4

Documents relatifs à l'offre :

- le projet de marché signé et approuvé,
- le bordereau de prix unitaires,
- Planning hebdomadaire pour chaque bâtiment qui sera communiqué à minima pour 30 jours de prestations,
- une note méthodologique présentant les techniques d'intervention, le matériel utilisé et le descriptif des produits fournis.

4 - Critères de jugement des candidatures et des offres :

Les candidats dont les capacités professionnelles, techniques et financières auront été jugées insuffisantes par rapport à l'objet du marché, seront éliminés.

L'offre retenue sera celle jugée économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la façon suivante :

- Prix : 60 %
- Note méthodologique : 40%

Le candidat retenu devra fournir, dans un **délai de dix jours** à compter de la réception de la notification de l'attribution du marché les documents prévus à l'article 46 du code des marchés publics ainsi qu'une attestation d'assurances de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Ces documents devront être rédigés en langue française. A défaut, l'attributaire devra fournir une traduction en français et certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

5 - Délai de validité des offres :

90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6- Modalités de financement et de paiement :

Fonds propres du Syndicat mixte d'aménagement (SYMA) du Nogaropôle- délai global de paiement de 30 jours –application des dispositions des articles 86 à 111 du code des marchés publics.

7- Forme juridique des groupements d'entreprises :

Groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de la collectivité tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements (art 51-VI).

8- Sous-traitance (le cas échéant)

Le candidat devra indiquer, dans son offre, les prestations qu'il envisage de sous-traiter et leur montant, ainsi que la dénomination et la qualité des sous-traitants auxquels il va faire appel.

9 - Modalités de retrait du dossier de consultation (ou autres documents) (le cas échéant) :

Quel que soit le mode de retrait du dossier de consultation, les documents seront remis sous forme papier ou dématérialisés suite à la demande des entreprises qui pourra être faite de l'une des façons suivantes :

- *Par e-mail à l'adresse contact@nogaropole.fr*
- *Par courrier au SYMA du Nogaropôle – Pépinière d'entreprises – 32110 CAUPENNE D'ARMAGNAC*
- *Par fax au 05.62.69.28.34*

10 - Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires éventuels sur le dossier de consultation devront être sollicités, par courrier, par fax ou par e-mail **dix jours** au moins avant la date limite fixée pour la réception des offres, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du SYMA du NOGAROPOLE
 SYMA DU NOGAROPOLE
 Pépinière d'entreprises
 32110 CAUPENNE D'ARMAGNAC
 Tel : 05.62.69.36.05 / Fax : 05.62.69.28.34
contact@nogaropole.fr

L'adresse courriel indiquée sera utilisée comme principale voie d'information des candidats sur les modifications ou informations complémentaires survenant en cours de procédure.

Il est de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps.

Les réponses seront communiquées par la collectivité, au plus tard **six jours** avant la date limite de remise des offres.

11- Langue et unité monétaire :

Les candidatures et offres doivent être rédigées en langue française.
Unité monétaire utilisée : euro.

12 - Contenu du dossier de consultation :

Seuls les documents contractuels remis par la collectivité sur support papier ou dématérialisés par le SYMA DU NOGAROPOLE font foi. Ils ne doivent pas être modifiés.